



Championnat et Coupe des clubs Français de Tchoukball

MODALITÉS ET RÈGLEMENT

La pérennisation et le développement du Championnat et de la Coupe des Clubs Français de Tchoukball a pour but de dynamiser encore davantage la pratique du Tchoukball en France.

La commission compétition en accord avec le comité directeur FFTB est la seule instance pouvant proposer des équipes aux compétitions européennes. Aucun club ne pourra décider seul de s'inscrire à l'EWC ou à l'ESC.

Le résultat du championnat permettra à la FFTB de pouvoir présenter chaque année 1 équipe à l'European Winners Championship (EWC) qui se déroule au printemps de la saison suivante. L'équipe qualifiée sera la première du championnat FFTB*

Le résultat de la Coupe et du championnat permettront à la FFTB de pouvoir présenter chaque année 2 équipes à l'European silvers Cup (ESC) qui se déroule au printemps de la saison suivante. Les équipes qualifiées seront l'équipe qui gagnera la Coupe de France et l'équipe terminant à la deuxième place du championnat FFTB*

***Dans le cas du retrait d'une ou de plusieurs équipes qualifiées pour les compétitions européennes la commission compétition demandera aux équipes suivantes dans l'ordre du classement afin de trouver une équipe disponible. Pour l'ESC dans le classement de la Coupe en cas de forfait du 1^{er} et du championnat en cas de forfait du 2^e et pour l'EWC dans le classement du championnat.**

Dans le cas de la non organisation de la compétition européenne, la commission compétition conviendra de la solution la plus adéquate. Cette proposition devra être validée par le comité directeur.

***L'équipe vainqueur du championnat devra se présenter à la compétition la plus prestigieuse, l'EWC. En cas de retrait pour l'EWC, celle-ci ne pourra se présenter à l'ESC, sauf si aucune de l'ensemble des autres équipes n'est disponible.**

Un formulaire d'inscription au championnat et à la coupe est transmis aux clubs et associations via le site internet de la FFTB, il doit être retourné à la commission compétitions accompagné du règlement (le règlement se fera uniquement par virement ou chèque) au plus tard le 15 septembre pour valider leurs inscriptions. **Aucune inscription ne sera faite après ce délai, les clubs ne pourront participer aux compétitions**

En début de saison, la commission compétitions de la FFTB valide et communique, avant le 5 octobre ses décisions ainsi que les lieux et les dates des différentes compétitions.

1. MODALITÉS DU CHAMPIONNAT ET DE LA COUPE DES CLUBS FRANÇAIS

1.1. Championnat des clubs français

Le championnat se déroule en deux phases :

Phases de poules (aller- retour) + Phase de Classement (Métropole)

1.2. Poules

Les poules en métropole sont établies en fonction de la répartition géographique des équipes participant au Championnat de France.

A chaque début de saison la commission compétition décidera de la répartition des équipes ce qui déterminera le nombre de poule pour la saison. Décision validé par le comité directeur FFTB.

Un maximum de 6 équipes est établie pour chaque poule.

Les ligues régionales s'occupent du déroulement de leurs championnats régionaux.

1.3. Phase de Classement

Pour les places 1 à 6 cet évènement rassemble les équipes qualifiées lors des phases de poules soit les 2 premières équipes de chaque poule.

Au vu de leur position géographique, 2 places pour cette phase de classement sont réservé au 1^{er} et 2^e du championnat régional de la ligue Réunionnaise sur la saison N-1.

Si il y a plus de 3 poules la commission compétition annoncera en début de saison le nombre d'équipes qualifiées pour les places 1 à 6 par poule. Validée par le CD FFTB.

En cas de forfait d'une équipe qualifiée pour les places 1 à 6, la FFTB proposera à l'équipe suivante de la même poule, dans le classement, et ainsi de suite jusqu'à qu'une équipe soit disponible.

Si aucune équipe d'une poule n'est disponible, ou une seule équipe, un (ou 2) meilleur(s) troisième devra être déterminé pour remplacer la ou les équipes manquantes.

Pour déterminer le ou les meilleurs 3^e, un match de barrage aura lieu entre les 3^e des autres poules en amont des phases de classement. Sur le même principe, si il y a plus de 3 poules la commission compétition sera chargé de trouver la meilleure option, en accord avec le comité directeur FFTB. (Par exemple une triangulaire en 3^e équipes, etc...)

Pour le reste du classement cet évènement rassemble toutes les autres équipes inscrite au championnat FFTB.

1.4. Coupe des clubs français

Cet évènement regroupe tous les clubs de métropole qui s'y sont inscrit. La Coupe se déroule en un week-end sous le format d'élimination directe.

1.5. Rencontres :

L'ensemble des règles officielles sont consultables sur le site internet de la fédération.

Le format de jeu correspond au modèle officiel

7 vs 7, 12 joueurs maximum par feuille de match. Une équipe peut donc venir avec plus de 12 joueurs. Seulement elle devra en inscrire maximum 12 à chaque match. Les joueurs non noté sur la feuille de match ne pourront ni rester sur le banc ni rentrer sur le terrain. (Phase qualificative, Phase de classement, Coupe) et matchs en 3 x 15 minutes et 2 à 5 minutes de pause entre chaque tiers.

1.5.1. Mixité :

Sur le terrain, la mixité est obligatoire. Le non-respect, même temporaire, de cette règle, se traduit par la sortie du terrain d'un joueur de l'équipe fautive.

Avant d'appliquer la pénalité, l'arbitre invite l'équipe fautive à remédier immédiatement à la situation. Si elle obtempère, la pénalité n'est pas appliquée, mais un coup-franc est accordé à l'équipe non fautive.

1.6. Clubs :

Chaque structure peut engager, s'il le souhaite, 2 équipes maximum au championnat et 2 équipes maximum à la coupe.

Des ententes sont autorisées entre 2 clubs maximum ou au sein de ligue régionale reconnue par la FFTB.

Chaque équipe inscrite s'engage à s'affilier auprès de la fédération des clubs français de Tchoukball pour la saison en cours. Toutes les équipes peuvent accéder au titre de champion de France ou vainqueur de la coupe. Même si il s'agit de « l'équipe 2 » d'un club.

1.6.1 : Forfait

En cas de forfait général d'une équipe en phase de poule et à la coupe, l'équipe est classée en dernière position, ex-aequo avec toute autre équipe exclue ou forfait général

En cas de forfait général en phase de classement, l'équipe est classée en dernière position de la poule, ex-aequo avec toute autre équipe exclue ou forfait général. Ses résultats en poule sont neutralisés et un classement de poule est rétabli.

Si ce classement remet en cause un qualifié originellement, le dit qualifié est maintenu en phase de classement.

La commission compétitions en accord avec le comité directeur peut sanctionner les clubs ne respectant pas leur engagement saisonnier.

1.6.2 : Tenues :

Chaque équipe s'engageant au championnat et à la coupe se présentera lors des rencontres avec un maillot commun et l'équipement nécessaire pour une bonne pratique du Tchoukball.

Le logo du club, le numéro (de 1 à 99, toute autre numéro ne sera pas valide), le nom du joueur devront apparaître de manière lisible.

1.7. Joueurs :

Un joueur / une joueuse ne peut jouer en cours d'année que dans un seul club, à savoir celui dans lequel il est licencié.

1.7.1. Dérogation pour changement de club : En cours de saison, demande faite auprès de la sous-commission compétitions, un joueur qui aura déménagé pourra être autorisé, à adhérer à une autre structure affiliée. Il pourra dès lors jouer les matchs avec sa nouvelle équipe.

1.7.2. Tous les joueurs participants aux compétitions (âge minimum fixé à 15 ans) confirment être membre du club dans lequel il évolue.

Tous joueurs non affiliés à la fédération, non-inscrits dans le club pour lequel ils jouent et non répertoriés sur la liste de joueurs de son club ne pourra prendre part aux matchs et à l'arbitrage.

1.7.3. Un joueur ou joueuse pourra changer d'équipe (si son club en propose 2) en cours de saison mais pas au sein d'une même phase (phase aller / phase retour / phase de classement / Coupe de France).

2. PHASES DE LIGUES (ligues géographiques)

2.1.Participants :

Les phases de poule réunissent les clubs inscrits auprès de la fédération par facilité géographique.

Les matchs se font par tirage au sort organisé par la commission compétition. Dans le cas où un club proposera 2 équipes, le match entre ces 2 équipes aura lieu avant tous les autres matchs de la phase de ligue.

2.2. Calendrier :

En début de saison, un appel à candidature est lancé par la commission compétitions pour l'organisation des phases de poule.

Les matchs de la saison régulière peuvent être joués ponctuellement et/ou ils peuvent faire l'objet de rassemblements particuliers lors de « journées de poule ».

Ces matchs de poule doivent être joués entre le mois novembre et décembre pour les matchs aller et janvier et mars pour les matchs retour.

Les lieux et dates sont fixés par la commission compétitions et validés par le comité directeur en début de saison, avant le 1er octobre.

2.3. Organisation :

L'organisation de ces matchs, de ces journées, y compris le choix du gymnase et de la date est à la charge des équipes de la poule concernée, en partenariat du responsable de la commission compétitions.

Le club accueillant l'évènement s'engage à recevoir les équipes engagées dans les meilleures conditions et fournir le matériel homologué FITB pour répondre aux exigences de la compétition.

2.4. Résultats :

Les phases de poule se jouent en format « championnat »

Un classement est établi au sein de chaque poule quand tous les matchs ont été joués.

Au sein de chaque poule, les équipes se rencontrent 2 fois. Le décompte des points pour le classement est : 4 points en cas de victoire, 2 points en cas de match nul, 1 point en cas de défaite et 0 point en cas de forfait (dans ce cas le score est de 20-0).

En cas de forfait général, l'ensemble des résultats est supprimé du classement

2.4.1. En cas d'égalité de points entre 2 équipes, les critères de classement sont dans l'ordre : résultat des confrontations directe, différence de points générale, nombre de points marqués.

Si les clubs sont toujours à égalité, les deux équipes sont départagées sur une confrontation de 5 mn avec mort subite.

2.4.2 Si plus de deux clubs sont toujours à égalité, un classement est établi entre les équipes à égalité suivant l'ordre de priorité précisé en article 2.4.1.

2.4.2.1 Si 2 équipes sont encore à égalité, l'article 2.4.1 s'applique. Si plus de deux équipes sont encore à égalité, les équipes se départagent au travers de confrontation de 5 mn avec mort subite.

3. PHASE DE CLASSEMENT

3.1. Participants :

Cet évènement rassemble les équipes qualifiées lors des phases de poule.

Les 2 premiers de chaque poule.

En cas de forfait d'une équipe qualifiée, la FFTB proposera à l'équipe suivante dans le classement, et ainsi de suite jusqu'à qu'une équipe soit disponible.

3.1.2 . Des matchs de classements pourront avoir lieu entre les équipes « non qualifié » afin de déterminer la suite du classement, après la 6eme place.

3.2. Dérogation Outre-mer :

En raison des problèmes d'organisation (surtout des déplacements aériens) les club sélectionnés pour la phase de classement place 1 à 6 sont les clubs arrivés premier et deuxième au classement du championnat régional LRTB de l'année précédente.

Suite au vote de l'assemblée générale de 2018 à Valdahon les clubs de la LRTB peuvent compléter avec des joueurs d'autres clubs de la LRTB. Il ne peut pas y avoir plus de 4 joueurs dans cette situation.

3.3. Calendrier :

En début de saison, un appel à candidature est lancé par la commission compétitions pour l'organisation des phases de classement.

Les phases de classement doivent être jouées entre mai et juin. Le lieu et date sont fixés par la commission compétitions et validés par le comité directeur en début de saison, avant le 1er octobre.

3.4. Organisation :

L'organisation de ces matchs est à la charge de la commission compétition. L'organisation de ces journées, y compris le choix du gymnase et de la date est à la charge du club accueillant, en partenariat avec le responsable de la commission compétition.

Le club accueillant l'évènement s'engage à recevoir les équipes engagées dans les meilleures conditions et fournir le matériel homologué FITB pour répondre aux exigences de la compétition.

3.5. Résultats :

Les phases de classement se jouent en format « championnat ».

Les équipes qualifiées se rencontrent 1 fois. Le décompte des points pour le classement est : 4 points en cas de victoire, 2 points en cas de match nul, 1 point en cas de défaite et 0 point en cas de forfait (dans ce cas le score est de 20-0).

En cas de forfait général, l'ensemble des résultats est supprimé du classement

3.5.1 En cas d'égalité de points entre 2 équipes, les critères de classement sont dans l'ordre : résultat de la confrontation directe, différence de points générale, nombre de points marqués. Si les clubs sont toujours à égalité, les deux équipes sont départagées sur une confrontation de 5 mn avec mort subite

3.5.2 Si plus de deux clubs sont toujours à égalité, un classement est établi entre les équipes à égalité suivant l'ordre de priorité précisé en article 3.4.1.

3.5.2.1 Si 2 équipes sont encore à égalité, l'article 3.4.1 s'applique. Si plus de deux équipes sont encore à égalité, les équipes se départagent au travers de confrontation de 5 mn avec mort subite.

3.6 : Trophée :

La cérémonie de remise du trophée s'effectue à l'issue de la phase de classement. Le trophée, qui se transmet chaque année à l'équipe victorieuse permet de conserver la mémoire des « gagnants » en inscrivant sur des plaques, chaque année, l'équipe gagnante et la saison. Le vainqueur est en charge de mettre son logo sur le trophée.

4. COUPE DES CLUBS FRANÇAIS

4.1. Participants :

La Coupe des clubs français réunit les clubs souhaitant y participer.

L'ensemble des matchs se déroule sur la base d'un tirage au sort.

4.2. Calendrier :

En début de saison, un appel à candidature est lancé par la commission compétitions pour l'organisation de la Coupe des clubs français.

La Coupe des clubs français doit être joué entre avril et mai. Le lieu et la date sont fixés par la commission compétitions et validés par le comité directeur en début de saison, avant le 1er octobre.

4.3. Organisation :

L'organisation de ces matchs est à la charge de la commission compétition. L'organisation de ces journées, y compris le choix du gymnase et de la date est à la charge du club accueillant, en partenariat avec le responsable de la commission compétition.

Les clubs participant à la Coupe des clubs français feront l'objet d'un tirage au sort pour établir le tableau des matchs. En fonction du nombre d'équipe, la Coupe de France débutera par des 1/8 de finales, ou des 1/4 de finales,...

Le club accueillant l'évènement s'engage à recevoir les équipes engagées dans les meilleures conditions et fournir le matériel homologué FITB pour répondre aux exigences de la compétition.

4.4. Résultats :

La Coupe des clubs français se déroule sur le schéma de match à élimination directe.

En cas de forfait général, l'ensemble des résultats est supprimé du classement

4.4.1 En cas d'égalité de points entre 2 équipes, des prolongations de 5 minutes seront annoncés par les arbitres, jusqu'à l'obtention d'un vainqueur.

4.5 : Trophée :

La cérémonie de remise du trophée s'effectue à l'issue de la Coupe des clubs Français. Le trophée, qui se transmet chaque année à l'équipe victorieuse permet de conserver la mémoire des « gagnants » en inscrivant sur des plaques, chaque année, l'équipe gagnante et la saison. Le vainqueur est en charge de mettre son logo sur le trophée.

5. JEU et ARBITRAGE

5.1.

L'arbitrage des rencontres comptant au Championnat et la Coupe des Clubs français est sous la responsabilité de la sous-commission Jeu et Arbitrage de la FFTB. Il est possible de contacter la sous-commission Jeu et Arbitrage à l'adresse mail suivante : jeuarbitrage@fftchoukball.fr

5.2.

Chaque rencontre du Championnat et de la Coupe des clubs français doit être arbitrée par au moins un arbitre de Niveau 3 ou au moins un arbitre de Niveau 2 FFTB, extérieur aux deux clubs, dont les frais de déplacement pourront être pris en charge par la commission Jeu et Arbitrage de la FFTB

5.3.

Pour chaque équipes engagées, le club devra envoyer à la commission jeu et arbitrage une liste de 3 arbitres N2 minimum 15 jours avant la compétition. En cas de non respect de cette consigne des sanctions seront appliquées par la FFTB envers le club fautif. Chaque nouvelle équipe inscrite aux championnats et à la coupe aura 4 ans avant de présenter des arbitres N2.

5.4.

Les feuilles de matchs sont à remplir par les équipes directement le jour J. Les arbitres seront responsables du bon remplissage de ces feuilles.

La feuille de match devra être remplie dernier délais 10 minutes avant le début du match.

Si la feuille de match n'est pas dûment remplie des sanctions seront appliquées.

Voici les sanctions :

- Feuille non remplie 10 minutes avant le match : 1 avertissement (2 avertissements pour une même équipe entraînera une amende pour le club).
- Feuille non remplie à l'heure de départ du match initialement prévue : Amende immédiate pour le club.
- Feuille non remplie 10 minutes après le départ du match initialement prévu : Forfait de l'équipe fautive.

5.5.

Tout joueurs ou joueuses souhaitant jouer un match de Coupe de France ou de Championnat de France, devra présenter sa licence auprès du corps arbitrale avant chaque match.

6. MISE EN ŒUVRE, COORDINATION ET SUIVI

Les clubs organisant les évènements doivent prendre contact avec la commission compétitions **3 mois minimum** avant l'évènement pour mettre en place et promouvoir l'organisation.

6.1.

L'organisation de ce championnat est placée sous l'autorité de la commission compétition de la FFTB. Il est possible de contacter la commission à l'adresse mail suivante : competiton@fftchoukball.fr

La commission compétition est responsable de l'organisation et du suivi du championnat de France ainsi que de la Coupe des clubs Français.

6.2.

Les éventuels recours devront être dirigés vers le comité directeur par écrit à : bureau@fftchoukball.fr